GHT : Non merci !

La loi Touraine met en place les Groupements Hospitaliers de Territoire (GHT). Ceux-ci vont regrouper et mutualiser les moyens financiers et humains de plusieurs établissements de la fonction publique.

Ainsi, le GHT 7 se compose de 11 établissements sur 4 départements : CHU de Nancy (54), CPN (54), CH de Ravenel (88), CH de Lunéville (54), CH de Pont-à-Mousson (54), CHI de Pompey-Lay St Christophe (54), 3 H Santé (54), CH St Charles à Toul (54), CH de St Nicolas-de-Port (54), CH St Jacques de Dieuze (57) et CH St Charles à Commercy (55).

L'objectif : faire encore plus d'économies sur le dos des personnels et donc <u>in fine au détriment de la prise en charge des patients</u> !

Les moyens : mutualiser les services, supprimer des postes, rendre les personnels corvéables à merci sur l'ensemble du périmètre des établissements, privatiser, fermer des structures de proximité, ….

Les effets de cette politique de santé basée sur la seule notion de rentabilité peuvent déjà se voir que l'on soit patient ou soignant !

De l'argent il y en a pour le monde de la finance !

La santé n'est pas une marchandise ! Exigeons l'abrogation de la loi Santé et plus de moyens pour nos hôpitaux !

L'Union Départementale CGT de Meurthe & Moselle et les syndicats CGT des hôpitaux du GHT n°7 appellent l'ensemble de la population à manifester devant l'Agence Régionale de Santé

Mardi 8 novembre à 13h30 devant l'ARS de Nancy 3 boulevard Joffre

Le 28 octobre 2016